



Société anonyme de droit suisse au capital de 13 334 200 CHF
Siège social: Allmendstrasse 24, CH-8320 Fehraltorf, Suisse
Registre du commerce de Zurich CH-020.3.900.822-0

Convocation de nos actionnaires à la 45^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de notre société
AGTA RECORD SA

le mercredi 6 juin 2012 à 11h00

au siège de la société AGTA RECORD SA
Allmendstrasse 24
CH-8320 Fehraltorf
Suisse

Ordre du jour

- 1 Décompte des droits de vote et des quorums de présence ;
- 2 Election du secrétaire et des scrutateurs :
 - *Proposition du Conseil d'Administration: Secrétaire: Mme L. Jeanjaquet ; scrutateurs: Mme U. Katz et M B. Jures ;*
- 3 Approbation du procès-verbal de la 44^{ème} Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2011 :
 - *Proposition du Conseil d'Administration: Approuver le procès-verbal ;*
- 4 Approbation du 45^{ème} rapport de gestion de l'exercice 2011 :
 - *Proposition du Conseil d'Administration: Approuver le rapport de gestion ;*
- 5 Approbation des comptes consolidés du Groupe 2011 :
 - *Proposition du Conseil d'Administration: Approuver les comptes du Groupe 2011 ;*
- 6 Approbation des comptes statutaires 2011 d'agta record sa :
 - *Proposition du Conseil d'Administration: Approuver les comptes statutaires 2011 ;*
- 7 Résolution concernant l'affectation du bénéfice résultant du bilan 2011 :
 - *Proposition du Conseil d'Administration: Distribution d'un dividende de CHF 0.65 brut par action et affectation du solde du résultat net au report à nouveau ;*

- 8 Quitus au Conseil d'Administration et à la Direction du Groupe :
- *Proposition du Conseil d'Administration: Donner quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la Direction du Groupe ;*
- 9 Election de l'organe de Révision
- *Proposition du Conseil d'Administration: Réélire KPMG AG, Zurich pour l'exercice 2012 ;*
- 10 Divers

Cartes d'accès

Les actionnaires recevront leurs cartes d'accès avec le matériel de vote jusqu'au vendredi 1 juin 2012, de leurs banques de dépôt ou en présentant des pièces justifiant d'une manière suffisante la possession des actions, directement chez agta record sa (Mme L. Jeanjaquet ; liliana.jeanjaquet@agta-record.com).

Pouvoirs

Notre société n'organise pas de vote par correspondance. L'actionnaire ne participant pas personnellement à notre Assemblée Générale Ordinaire peut se faire représenter comme suit :

- a) par un autre actionnaire avec droit de vote ;
- b) par sa banque comme représentant dépositaire ;
- c) par notre société (prendre contact avec Mme L. Jeanjaquet) ;
- d) par un représentant indépendant:
Au sens de l'art. 689c du Code des Obligations, les actionnaires peuvent charger le cabinet d'avocat S-E-K Advokaten, Dr. iur. Rudolf Strehler, Dorfstrasse 21, CH-8356 Ettenhausen, strehler@s-e-k.ch, de les représenter.
Ils peuvent requérir des formulaires de pouvoir chez agta record sa (Mme L. Jeanjaquet).

Les institutions soumises à la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les gestionnaires professionnels de biens sont tenus, lors du contrôle d'accès à l'Assemblée Générale Ordinaire, de faire connaître à la société le nombre des actions représentées par eux.

Le rapport de gestion 2011, le procès-verbal de la 44^{ème} Assemblée Générale et le rapport de l'organe de révision concernant les comptes du Groupe et les comptes annuels statutaires sont disponibles au siège de la société pour permettre aux actionnaires d'en prendre connaissance.

Fehraltorf, le 23 avril 2012

agta record sa

Hubert Jouffroy

Président du Conseil
d'Administration